

novembre 2022

VIEILLISSEMENT DE LA POPULATION

ANGERS LOIRE MÉTROPOLE

aura

agence d'urbanisme
de la région angevine

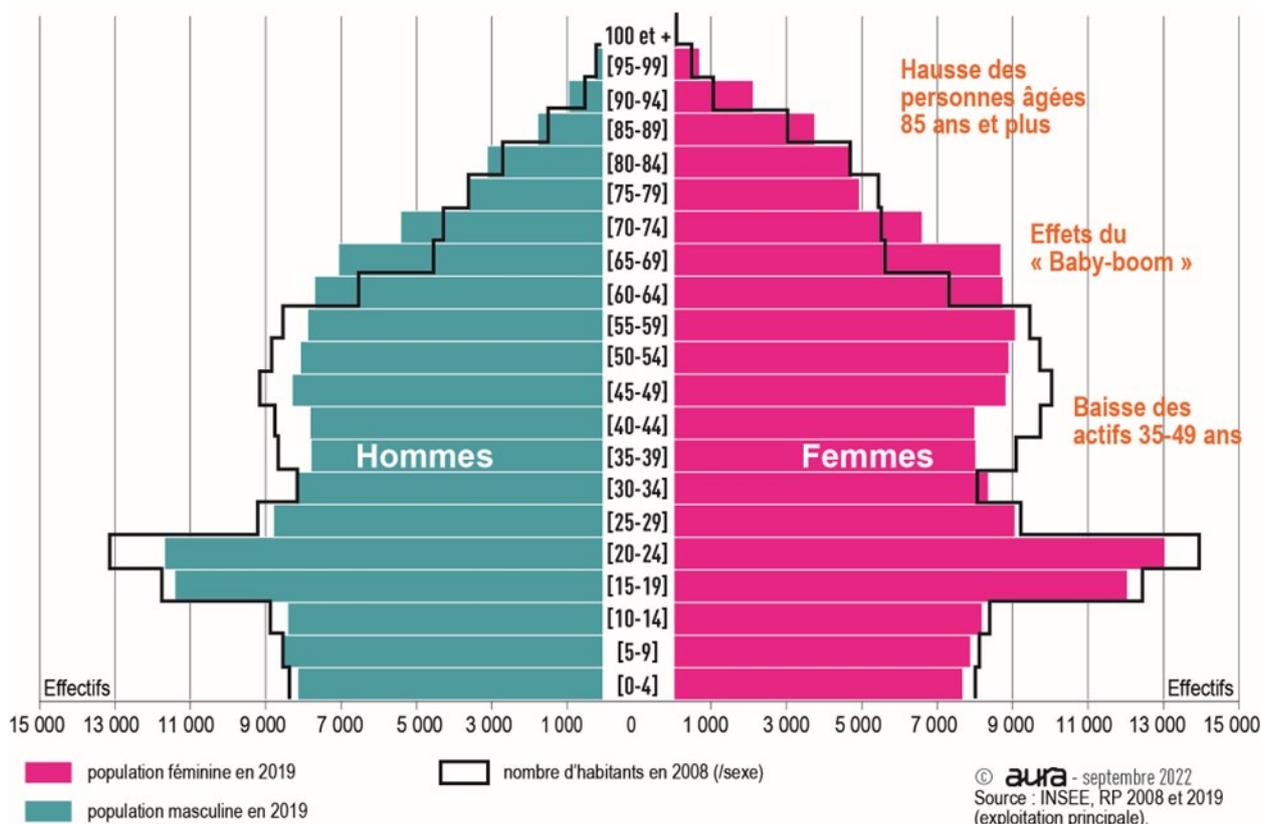


Sommaire

Les dynamiques de vieillissement dans le territoire d'Angers Loire Métropole	04
Evolution 2008-2019 de la population par âge	04
Effectif et part des personnes âgées de 60 ans et plus dans la population totale en 2019	04
Evolution du nombre de personnes âgées de 60 ans et plus (2008-2019)	05
Les mobilités résidentielles	06
Mobilité résidentielle des 60 ans et plus d'ALM	06
Principaux mouvements résidentiels des 60 ans et plus	07
Etat des lieux de l'offre d'habitat seniors traditionnel et alternatif	08
L'offre d'habitat senior existant au 25 avril 2022 sur le territoire d'Angers Loire Métropole élargi	09
L'offre d'habitat senior en cours et en réflexion sur le territoire d'Angers Loire Métropole élargi	09
Les préconisations pour bien vieillir dans le territoire d'Angers Loire Métropole	10

Les dynamiques de vieillissement dans le territoire d'Angers Loire Métropole

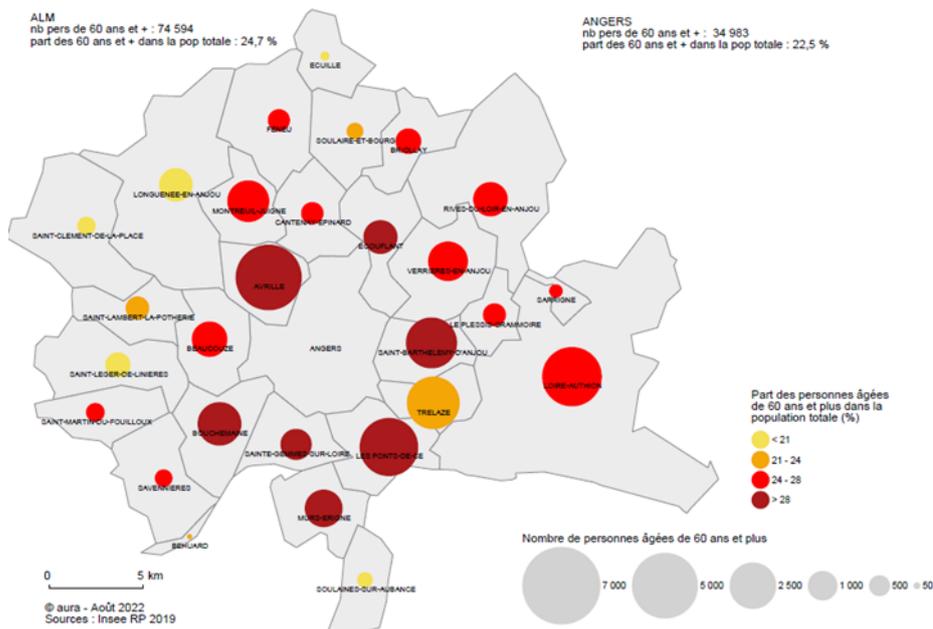
Evolution 2008-2019 de la population par âge



En 2019, Angers Loire Métropole compte 74 594 personnes âgées de 60 ans et plus, soit 24,7% de la population totale (respectivement 15,5% pour les personnes âgées de 60 à 74 ans, 5,8% pour les 75 ans à 84 ans et 3,4% pour les 85 ans et plus).

Cette proportion est plus faible que celle des Pays de la Loire (26,6%) et de la France Métropolitaine (26,2%), principalement du fait de la forte présence de jeunes de 18 -24 ans en formation dans le territoire angevin.

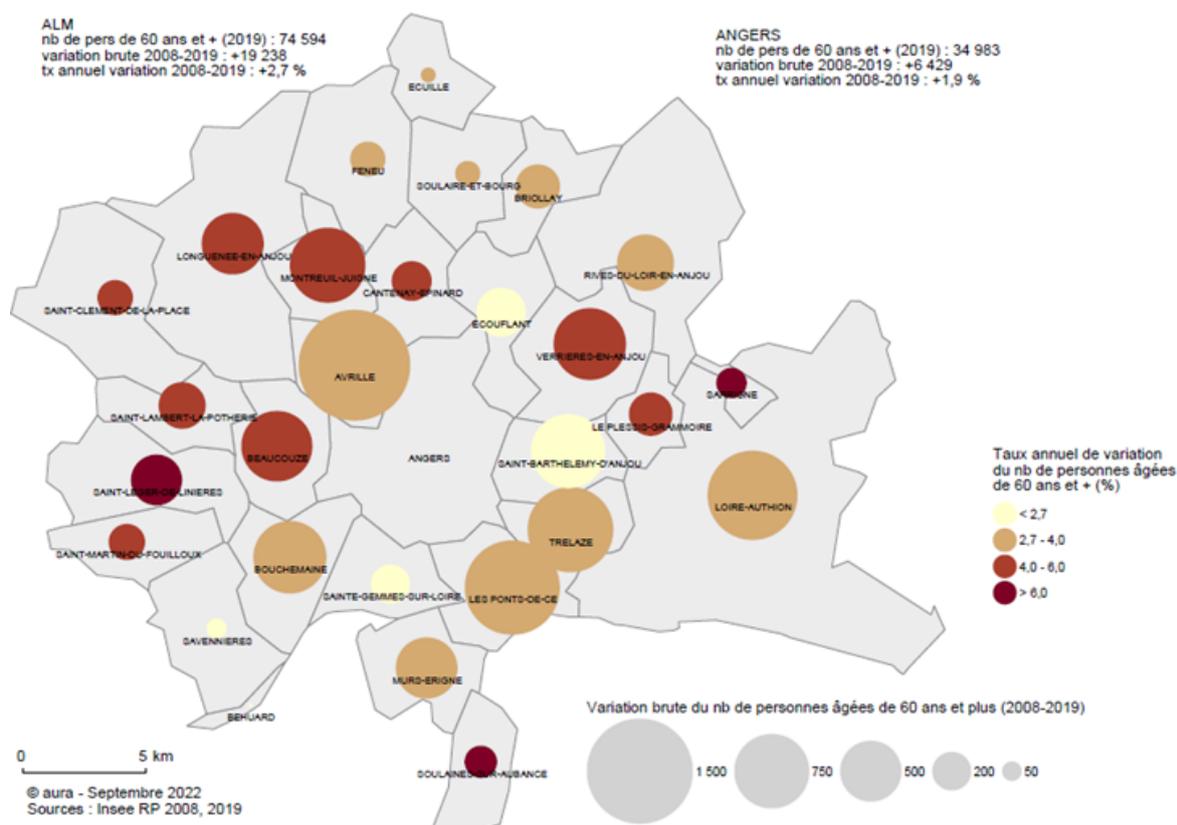
Effectif et part des personnes âgées de 60 ans et plus dans la population totale en 2019



La répartition de la population des 60 ans et plus dans le territoire de l'agglomération n'est pas homogène. Les données récentes du recensement montrent que les parts des 60 ans et plus sont plus élevées en première couronne : Avrillé, Bouchemaine, Ecoflant, les Ponts-de-Cé, Saint-Barthélemy-d'Anjou et Sainte-Gemmes-sur-Loire.

Cette analyse démographique montre très clairement un processus de vieillissement de la population dans la première couronne d'Angers, associé à une première phase de périurbanisation.

Evolution du nombre de personnes âgées de 60 ans et plus (2008-2019)



Entre 2008 et 2019, Angers Loire Métropole a compté 19 238 personnes âgées de 60 ans et plus supplémentaires. Cette augmentation de +2,7% par an est beaucoup plus rapide que celle de la population totale qui a été de +0,7% par an.

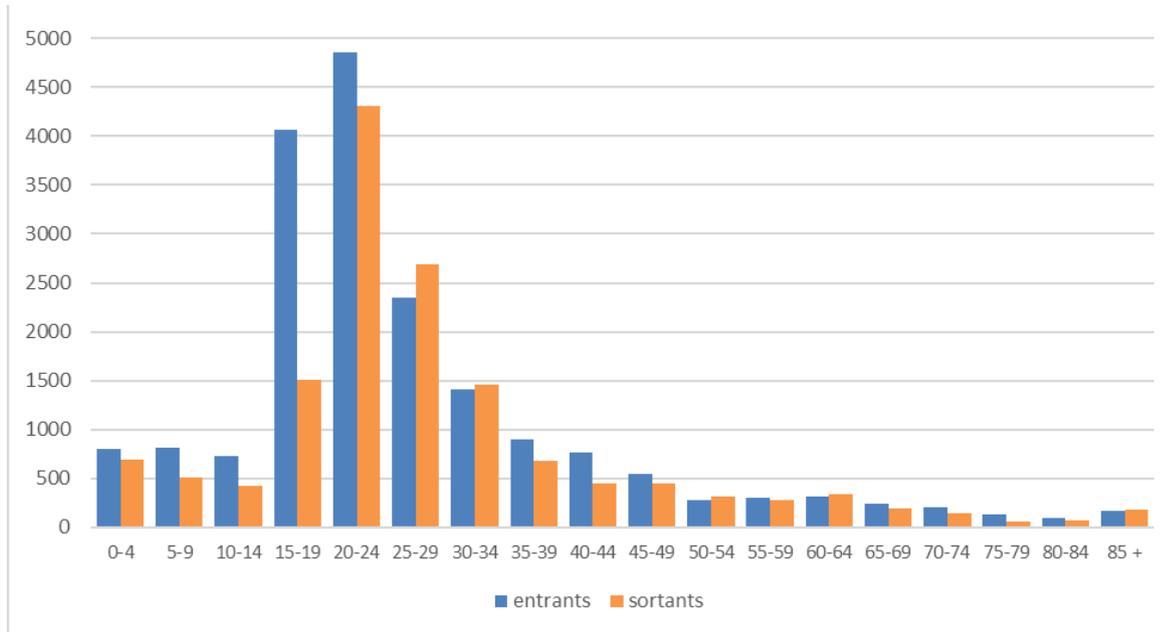
Les communes situées à l'ouest du territoire se distinguent comme des territoires vieillissant avec des taux annuels de progression du nombre de personnes âgées de 60 ans et plus, supérieurs à 5% entre 2008 et 2019. Elles sont également concernées par une offre d'hébergement limitée (cf. page 9).

Le vieillissement de la population pose la question de l'adaptation et de l'accessibilité des logements, de l'offre en services et de l'équipement des territoires ou encore des emplois à développer notamment dans les communes plus rurales où les taux annuels de progression sont supérieurs ou égaux à +6% (Soulaines-sur-Aubance, Saint-Lambert-la-Potherie, Saint-Léger-de-Linières), pouvant atteindre même +8,5% (Sarrigné). Cependant, on reste sur des volumes contenus (moins de 200 personnes âgées supplémentaires sur la période).

Les mobilités résidentielles

Entre 2018 et 2019, combien de personnes se sont installées dans le territoire d'Angers Loire Métropole ? Combien en sont parties ? Quel est le poids des personnes âgées ?

Entrants sur ALM / Sortants d'ALM entre 2018 et 2019



En 2019, ALM compte près de 300 000 habitants dont 90% n'ont pas changé de commune entre 2018 et 2019.

Entre 2018 et 2019, près de 19 000 nouveaux arrivants se sont installés dans le territoire d'Angers Loire Métropole. Parmi eux, à peine 1 200 sont âgés de 60 ans et plus (6,1% des entrants).

Parallèlement, près de 15 000 personnes n'habitent plus le territoire d'Angers Loire Métropole en 2019, dont près de 1 000 âgées de 60 ans et plus (6,7% des sortants).

Le solde entrants/sortants pour les personnes âgées de 60 ans et plus est légèrement positif sur un an (+171).

Mobilité résidentielle des 60 ans et plus d'ALM

	Provenance des entrants	Destination des sortants	Solde
CC LLA	162	153	+9
CC ALS	71	55	+16
Reste Maine et Loire	216	291	-75
Pays de la Loire	207	164	+43
Bretagne	67	80	-13
Ile de France	160	39	+121
Autres régions	280	210	+70
Total	1 163	992	+171

Source : INSEE fichiers détails 2019 – migrations résidentielles sur un an

Les mouvements résidentiels des 60 ans et plus sont relativement limités en distance, aussi bien pour les entrants que les sortants.

- 56% des entrants arrivent de la région des Pays de la Loire
- 67% des sortants se dirigent vers la région des Pays de la Loire

Le solde des mouvements résidentiels avec la région Ile de France, avec des volumes limités, est le plus excédentaire et peut constituer un retour vers la région d'origine ou une attractivité particulière d'ALM et Angers dont la qualité du cadre de vie la positionne en première position de plusieurs classements depuis quelques années (l'Express, palmarès des villes les plus vertes, association des "Villes et des villages où il fait bon vivre"...).

Mobilité résidentielle par tranche d'âge des 60 ans et plus d'ALM

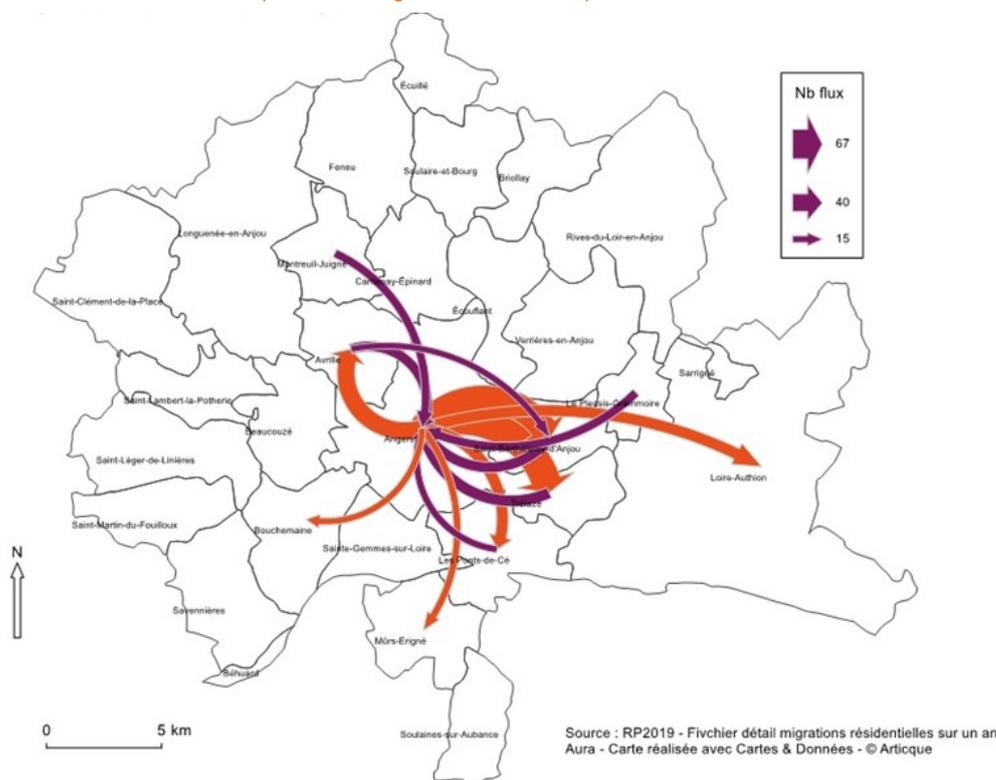
	60-69 ans		70-79 ans		80 ans et +	
	Arrivées	Départs	Arrivées	Départs	Arrivées	Départs
CC LLA	48	101	47	20	67	32
CC ALS	42	25	15	0	14	30
Reste Maine et Loire	87	130	74	45	55	116
Pays de la Loire	86	81	71	42	50	41
Bretagne	50	61	4	13	13	6
Ile de France	102	16	37	6	21	17
Autres régions	143	114	91	79	46	17
Total	558	528	339	205	266	259

Source : INSEE fichiers détails 2019 – migrations résidentielles sur un an

Comme on le constate dans le tableau ci-dessus, les mouvements résidentiels après 60 ans restent faibles. Les personnes âgées déménagent peu hors de leur commune : 97,3% des personnes de 60 ans et plus habitant une commune d'ALM en 2019, résidaient déjà dans celle-ci en 2018.

Au sein d'ALM, un peu de plus de 800 personnes de 60 ans et plus ont changé de communes, les principaux mouvements (supérieurs à 15) entre communes concernent Angers vers ou depuis les communes de 1^{re} couronne.

Principaux mouvements résidentiels des personnes âgées de 60 ans et plus au sein d'ALM (flux > 15)



Étude de la direction des politiques sociale de la Caisse des dépôts, publiée le 10 novembre 2022

<https://politiques-sociales.caissedesdepots.fr/qps-les-etudes-ndeq38>

La mobilité résidentielle des seniors est importante au moment du passage à la retraite – entre 55 et 64 ans – et lorsqu'il y a perte d'autonomie, principalement après 85 ans. Entre janvier 2017 et janvier 2018, 5% des 55-64 ans et 6% des personnes âgées de plus de 85 ans ont changé de lieu de résidence, alors que ce taux est autour de 3% pour les 70-84 ans, selon cette étude qui s'appuie sur les recensements de l'Insee. La mobilité des plus de 85 ans est liée le plus souvent à une entrée dans un établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (Ehpad) ou un autre type de résidence pour personnes âgées.

En écho à ces mobilités contrastées d'un âge à l'autre, une enquête complémentaire révèle que si elles souhaitent majoritairement vieillir à domicile après 75 ans (92%), les personnes de plus de 50 ans s'informent peu sur les possibilités d'hébergement dans le cas où elles ne pourraient pas rester chez elles. Elles ont "une connaissance encore un peu approximative" des formules alternatives à l'Ehpad – résidences service seniors, résidences autonomie, béguinages –, que les pouvoirs publics et certains opérateurs cherchent actuellement à développer pour dépasser "le clivage un peu binaire entre le logement ordinaire et l'Ehpad".

Etat des lieux de l'offre d'habitat seniors traditionnel et alternatif

Des millions de français de plus de 75 ans, fragiles mais valides, sont amenés, dans les deux prochaines décennies, à quitter un logement inadapté (les logements sont parfois trop grands. Le logement inadapté peut générer des situations d'isolement social : pas d'ascenseur, trop loin des bourgs et des services, ...) sans pour autant avoir besoin d'un Ehpad. Dans la réflexion sur les conséquences du vieillissement démographique, le logement des personnes âgées joue un rôle central, car selon ses caractéristiques, il peut freiner ou accentuer la perte d'autonomie.

Aussi, depuis quelques années, l'offre d'habitat à destination des seniors ne cesse de se diversifier pour répondre au souhait de maintien à domicile dans de bonnes conditions. Collectivités, bailleurs sociaux, associations, mutualités et citoyens se sont emparés de cet enjeu et proposent des habitats alternatifs, « intermédiaires » sous diverses formes aussi bien en milieu urbain qu'en milieu rural. Ces habitats composés de logements adaptés et services apportent présence, aide, sécurité aux seniors. Les différents modèles d'habitat intermédiaire pour seniors ont pour point commun de rompre avec la logique d'établissement, en impliquant une multitude d'acteurs : associations

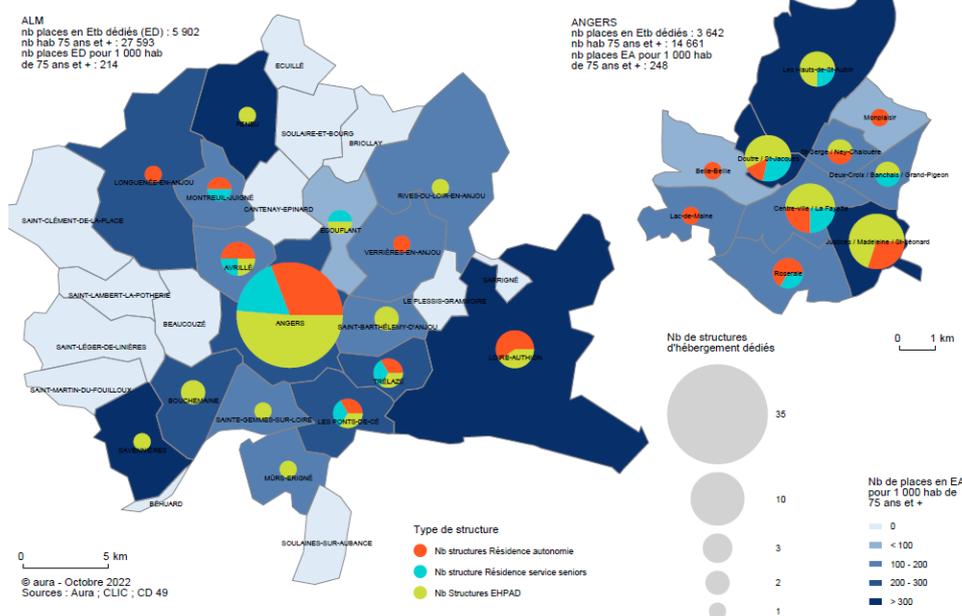
intervenant dans le parc social, délégations de services public (DSP), expérimentations locales... Ils se situent entre les deux pôles de l'habitat des personnes âgées que constituent le "logement ordinaire" (le pavillon, l'appartement) et "l'institution" pour personnes âgées dépendantes (l'EHPAD).

Les acteurs, chercheurs constatent que les pratiques sociales et les valeurs sont différentes entre les générations nées pendant le baby-boom et celles nées avant la seconde guerre mondiale. Ces dernières constituent les personnes âgées actuellement concernées par les problématiques de maintien à domicile. Et la majorité d'entre elles expriment le souhait de vivre « chez elles », le plus longtemps possible.

Les nouvelles générations de personnes âgées sont plus mobiles que ne l'ont été leurs parents et elles apparaissent plus actives face au vieillissement : déménager pour un autre chez soi est un acte plus facile. Aussi, l'intérêt pour de nouveaux habitats intermédiaires se renforce. De plus, étant le plus souvent conçus avec les personnes âgées, ces habitats correspondent mieux à la demande sociale. (cf. enquête auprès des seniors de 55 ans et plus et benchmark sur les nouvelles offres)

Nombre de places en établissements dédiés pour 1 000 habitants de 75 ans et plus et répartition des structures d'accueil

Nombre de places en établissements dédiés pour 1 000 habitants de 75 ans et plus et répartition des structures d'accueil



Le niveau de tension pour l'hébergement des seniors apparaît plus faible pour Angers Loire Métropole, car le territoire est mieux doté en établissements dédiés (EHPAD, résidences autonomie et résidence services) avec 214 places pour 1 000 habitants de 75 ans et plus. Ce taux est supérieur à celui du département (170 places pour 1 000 habitants de 75 ans et plus), lui-même bien doté.

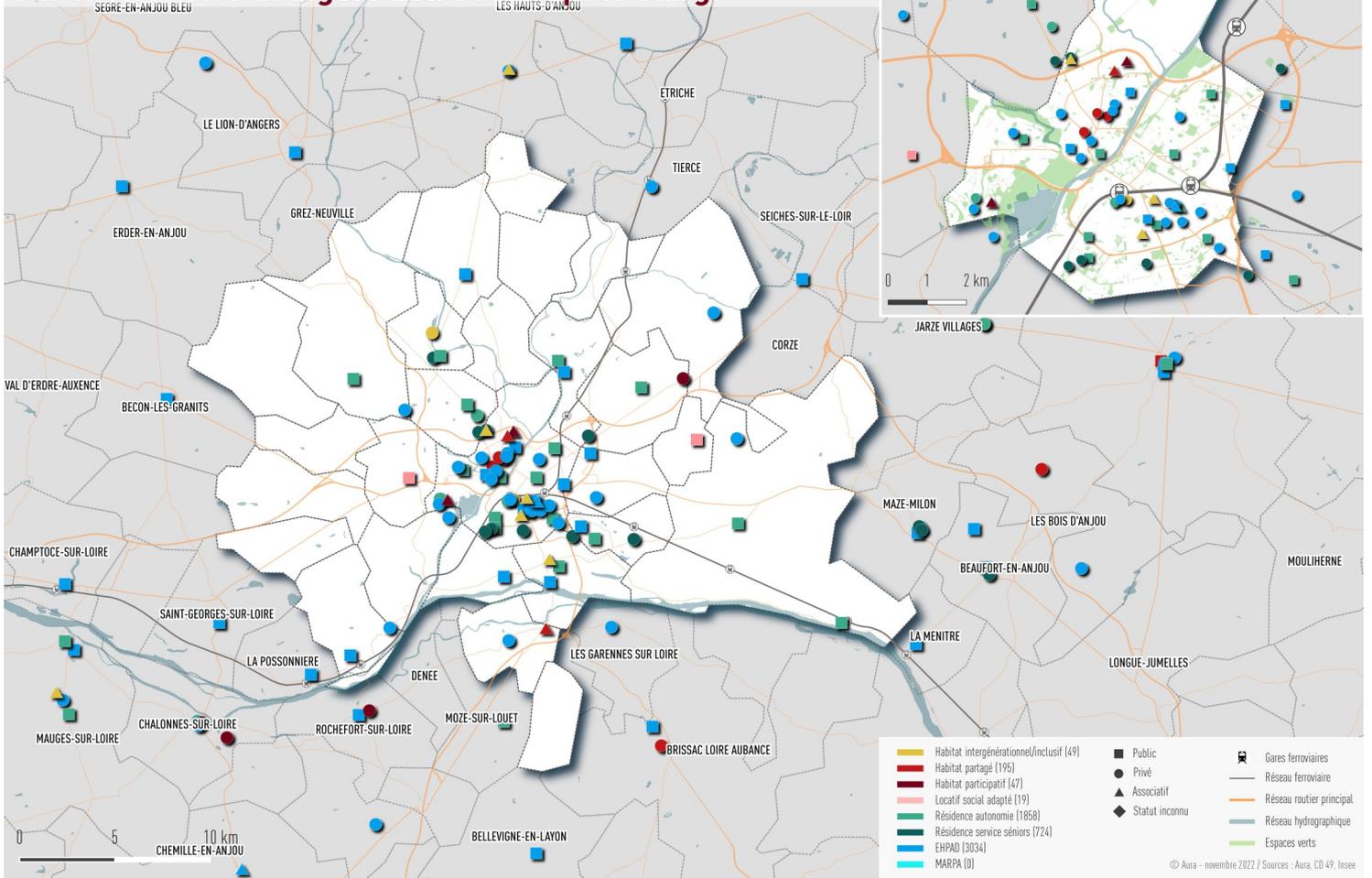
Angers bénéficie d'un bon niveau d'équipement avec 248 places pour 1 000 habitants de 75 ans et plus. Cependant, quelques communes d'ALM ne proposent aucune offre, notamment à l'ouest et au nord.

D'ici une dizaine d'années, les premiers baby-boomers vont entrer dans le grand âge. La prise en charge de la perte d'autonomie devient une question cruciale posée à nos sociétés : quel accompagnement dans le grand âge ? Quel hébergement envisager pour des personnes âgées qui disposent de moins d'aidants naturels du fait de leur moindre descendance, et qui auront des carrières plus

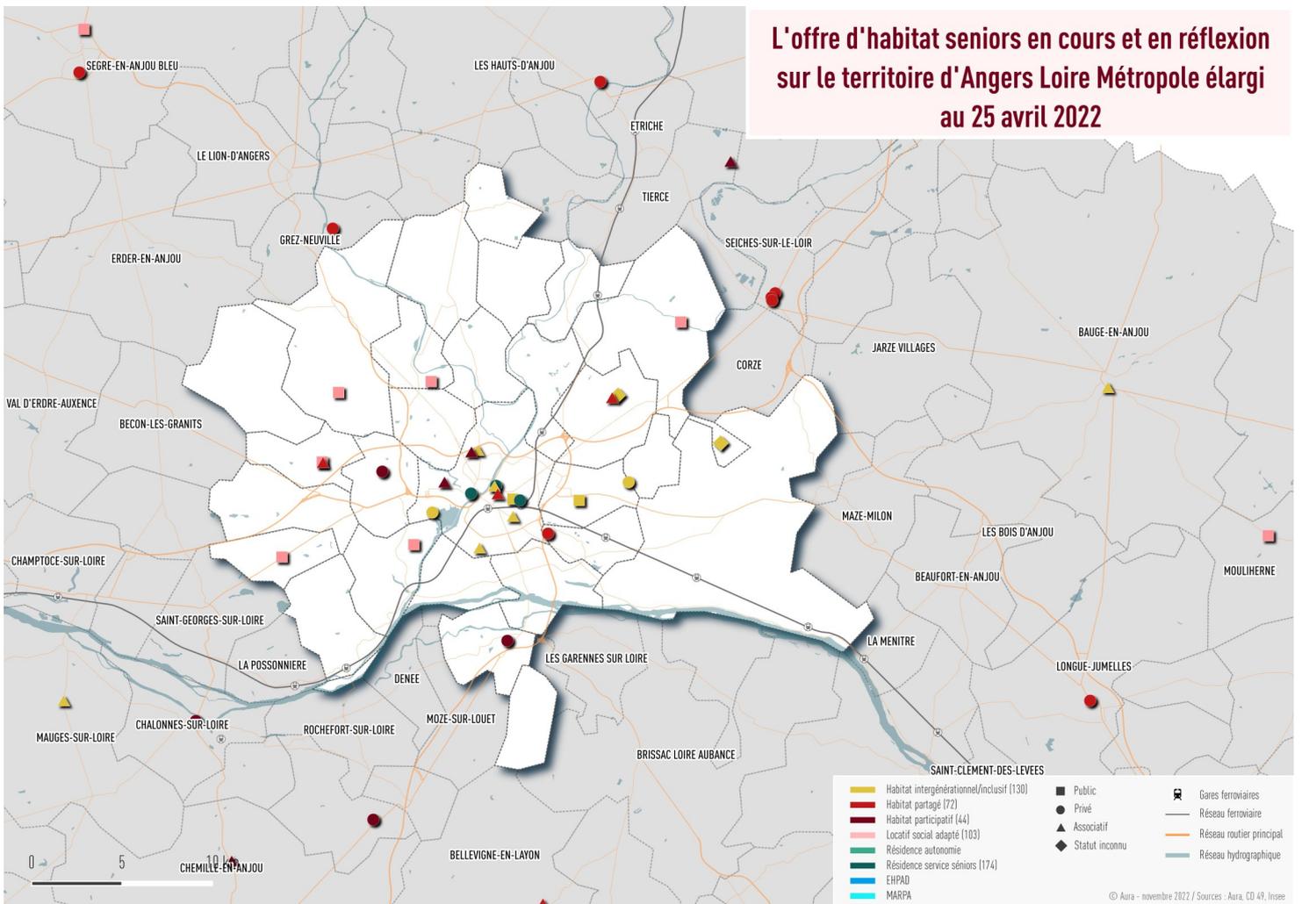
chaotiques et des retraites d'un montant moindre que celles de leurs aînés ?

Afin de répondre à cette question, 28 projets, notamment alternatifs, sont en cours ou en réflexion dans le territoire d'ALM, dont près de la moitié dans des communes de 2^e couronne peu dotées. D'ici 2025, le territoire bénéficiera de 714 places supplémentaires.

L'offre d'habitat seniors existant au 25 avril 2022 sur le territoire d'Angers Loire Métropole élargi



L'offre d'habitat seniors en cours et en réflexion sur le territoire d'Angers Loire Métropole élargi au 25 avril 2022



Les préconisations pour bien vieillir dans le territoire d'Angers Loire Métropole

Habitat/ parcours résidentiel/ locatif social / logements adaptés/ hébergement

- Favoriser et accompagner le développement de solutions intermédiaires (béguinages, habitat participatif, habitat inclusif, accueil en famille, habitat partagé, etc.).
- Poursuivre et amplifier l'amélioration et l'adaptation des logements des seniors (OPAH prolongée jusqu'en 2024 et nouveau dispositif national à partir de 2023 « maprim'adapt »).
- Envisager un kit domotique dans tout logement adapté (aides techniques, sols connectés, téléassistance, volet électrique, etc.) pouvant répondre à des besoins en termes de sécurité, de prévention ou de compensation de la perte d'autonomie.

Isolement/ vie sociale/ citoyenneté

- Poursuivre et innover dans des actions de lutte contre l'isolement : animations, rencontres, etc.
- Favoriser, développer les solidarités intergénérationnelles entre étudiants/ jeunes et personnes âgées, notamment (exemples : KAPS, CCAS, HTH, etc.).
- Encourager le lien social et les services informels (favoriser des liens de voisinage comme par exemple Podeliha avec « les voisins solidaires », organiser des veilles de voisinage comme les actions menées par les CCAS dans le temps de la pandémie).

Mobilité

- Développer et mieux communiquer sur le transport à la demande.
- Mieux prendre compte la population âgée dans les aménagements urbains: maillage d'espaces publics et lieux de rencontres, mobilier urbain permettant les pauses, cheminements de qualité, largeur des trottoirs, réactivité des services pour gérer les obstacles inappropriés, etc.
- Faciliter l'accès à tous les services et commerces y compris en période de travaux (marchabilité, signalisation, etc.).
- Développer des actions de prévention auprès des seniors pour éviter les accidents.

Services à la personne (aide à domicile, restauration, etc.)

- Favoriser une plus grande interconnaissance entre les acteurs intervenants auprès des personnes âgées, notamment celles nécessitant un accompagnement à domicile.
- Développer ou favoriser les services à domicile et/ ou les services itinérants dans des secteurs sans centralités en anticipation de l'évolution démographique et du développement de l'hospitalisation à domicile.

Santé/ dépendance/ aidants

- Répartir sur le territoire des petites structures d'accueil dédiées à des problématiques de santé compliquées comme par exemple le village Alzheimer dans les Landes.
- Amplifier la sensibilisation des seniors en termes de prévention (réduire le risque de chutes et accidents domestiques).
- Mieux prendre en compte les difficultés des aidants dans la prise en charge de leurs aînés

Activité des seniors

- Mieux accompagner les seniors dans leur implication dans la vie de la cité (sachant que l'activité professionnelle va se prolonger et pourrait se traduire par une moindre implication des jeunes retraités dans la vie associative et le bénévolat)

Ces différentes propositions peuvent venir nourrir la mise en place d'un espace de travail dédié au sein duquel les seniors et les acteurs préciseraient leur mise en œuvre. Des projets émergents pourraient être testés avant leur généralisation éventuelle. Le CLIC communautaire prévu dans le cadre du futur CIAS d'ALM pourrait être cet espace de travail.



aura

agence d'urbanisme
de la région angevine
29, rue Thiers
49100 Angers
Tel.+33 (0)2 41 18 23 80
Fax +33 (0)2 41 18 23 90
aura@aurangevine.org

www.aurangevine.org
[linkedin.com/company/
aura-angers49](https://www.linkedin.com/company/aura-angers49)
twitter.com/aura_angers49
vimeo.com/aura49



Directrice de publication

Alexandra LE PROVOST - Directrice

Etudes et rédaction

Stéphanie HERVIEU

Nathalie MONTOT

Conception graphique et réalisation

Aura

Novembre 2022